

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 04/03/22	Dossier complet le : 12/04/22	N° d'enregistrement : 2022_6117

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une Voie Verte entre Péronne et Roisel

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Départemental de la Somme

Nom, prénom et qualité de la personne

Monsieur Stéphane Haussoulier

habilitée à représenter la personne morale

Président du Conseil Départemental

RCS / SIRET

2	2	8	0	0	0	0	1	4	0	0	0	1	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 6	Infrastructures routières
Sous Rubrique c	Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de cet aménagement de la « Voie verte Péronne / Roisel » s'inscrit dans le Schéma Cyclable Départemental qui reliera à terme la Véloroute Vallée de Somme et la Véloroute de la vallée de la Cologne (limite de l'Aisne).

Le projet global consiste en l'aménagement d'une voie verte de 13,2 km entre le quartier de Flamicourt à Doingt et l'ancienne gare de Roisel, dans l'est du département de la Somme. Ce tracé reprend en grande partie l'ancienne ligne ferroviaire irriguant la vallée de la Cologne, aujourd'hui défermée et aménagée en sentier de randonnée.

Le foncier de l'ancienne voie ferrée est existant, propriété de la CC Haute-Somme et pour laquelle le département a un accord pour réaliser les travaux sur ces emprises.

4.2 Objectifs du projet

Son objectif est de favoriser les déplacements en vélo de façon sécurisée, pour les actifs, les écoliers ou à des fins touristiques. Possédant de nombreux intérêts au vue de sa localisation, il permet également par de nombreuses liaisons communes, de raccorder directement des entreprises ce qui est un potentiel non négligeable. Ce projet permettrait de répondre aux demandes de déplacements domicile-travail et domicile-études des habitants de la vallée vers les bassins de vie de Péronne et Roisel. Il valoriserait en outre les paysages touristiques de la Haute Somme.

Le projet d'aménagement de la voie verte s'inscrit dans le cadre d'un projet global de développement de la vallée de la Somme, visant d'une part à la préservation des espaces naturels, de la faune et de la flore et, d'autre part, à la valorisation touristique des sites via la promotion d'activités douces de découverte des milieux (randonnée pédestre, vélo, VTT, ...).

A l'échelle régionale, la véloroute Péronne/Saint-Quentin est inscrite en tant qu'itinéraire d'intérêt régional par le Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes (SR3V) adopté par la Région Hauts-de-France le 30 janvier 2020. La voie verte Péronne/Roisel en constitue la première phase d'aménagement. Le Département a participé aux concertations menées par la Région.

Il est aussi un volet du projet « Vallée de Somme Vallée Idéale ». Il reliera ainsi la Véloroute Vallée de Somme (V30) à Péronne et, à plus long terme, les sources de la Somme.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Ce projet utilise des infrastructures ou des chemins existants, les aménagements envisagés ne devant concerner que la structure et/ou le revêtement en fonction de l'état initial : terrain naturel, chemin empierré, couche de roulement en plus ou moins bon état. Le choix du tracé s'est porté naturellement vers l'ancienne voie ferrée qui est quasi continue tout le long du parcours offrant un très bon niveau de sécurité et de confort (de par l'absence de déclivité) pour l'ensemble des futurs usagers, y compris les personnes à mobilité réduite.

Les travaux comprennent la réalisation de la voie et les aménagements paysagers, le mobilier, la signalétique et la signalisation de jalonnement. Le projet prévoit un itinéraire d'environ 5,35 km, d'une largeur de 2,5 et 3 m de large (3 m à proximité des zones urbaines). Le projet est ancré sur une reprise d'équipements existants tant pour la partie roulable que pour les ouvrages et équipements. Des reprises d'ouvrages, poses ou reprises de garde-corps sont également prévues avant ouverture.

En phase chantier, les travaux auront lieu hors des périodes de nidification des oiseaux, soit d'éviter la période de mars à août. Les éventuels impacts du projet sur les espèces protégées en phase chantier auront donc lieu pendant la période de septembre à février. Le cahier des charges des entreprises sera contraint avec des règles d'interventions sur l'emprise de la voie ferrée et uniquement sur celle-ci. Il leur sera interdit d'effectuer tout stockage hors de l'emprise du chantier et d'indiquer les zones pressenties afin de vérifier que ces dernières n'auront pas d'impact sur les secteurs sensibles.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet de voie verte répond d'abord à une approche utilitaire, et en particulier aux besoins de déplacements domicile/lieu de travail et domicile/lieu d'études. Il a également une fonction à utilité touristique.

Sur le dérangement occasionné par la fréquentation, il est prévu, via la signalétique, d'informer les usagers de la sensibilité de certains sites et des conduites à tenir. L'itinéraire est ponctué d'aires d'arrêt afin d'éviter la divagation des usagers sur des espaces non prévus à cet effet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- rubrique 3.2.2.0 : remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau / 2° surface soustraite supérieure ou égale à 400 m2 et inférieure à 10 000 m2 (D)

- rubrique 2.1.5.0 : rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : /2° supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La voie aura une largeur de 3 mètres revêtue en enrobé.	13.20 km

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD 199
80200 Flamicourt
80240 Roisel

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 2 ° 56' 35 " E Lat. 49 ° 55' 44 " N

Point d'arrivée :

Long. 3 ° 05' 41 " E Lat. 49 ° 56' 58 " N

Communes traversées :

Flamicourt /Doingt
Cartigny
Buire-Courcelles
Tincourt-Boucly
Marquaix
Roisel

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF T1 Flamicourt environ 608,8 m Doingt environ 2.128 km ZNIEFF T2 Flamicourt environ 906,6 m Doingt environ 2.253 km
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Menhir dit la Pierre de Gargantua de Doingt Anciennes fortifications de Péronne
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zones à dominante humide : Flamicourt environ 638,4 m Doingt environ 1.943 km Buire - Courcelles 1.139 km

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondations / Canalisation Gaz Naturel Prescrit
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Terrassement nécessaire plateforme Voie Verte
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation pour structure et revêtement Voie Verte
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- rubrique 3.2.2.0 : remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau / 2° surface soustraite supérieure ou égale à 400 m2 et inférieure à 10 000 m2 (D) - rubrique 2.1.5.0 : rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant /2° supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Canalisation de Gaz Naturel
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques d'inondations
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux pluviales dans les eaux douces superficielles (sol et sous-sol)
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que notre projet fasse l'objet d'une étude d'impact. En effet, il s'agit d'un aménagement sur un ancien réseau de voie ferrée.

Le paysage dans lequel se trouve ce projet ne présente aucun intérêt patrimonial.

Il s'agit ici d'un aménagement aux impacts limités et situé dans un environnement aux enjeux patrimoniaux très faibles. Cette infrastructure est destinée à une pratique responsable (vélo, marche, équestre).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
1. Densité de la population secteur Péronne - Roisel pour la rubrique 4.2 Objectifs du projet 2. Charge domicile travail de Péronne - Roisel pour la rubrique 4.2 Objectifs du projet 3. Charge domicile études de Péronne - Roisel pour la rubrique 4.2 Objectifs du projet 4. Cartes monuments historiques pour la rubrique 5. Sensibilité environnementale

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

AMIENS

le,

01/03/2022

Signature

Conseil Départemental de la Somme
Direction des Routes
Service Etudes Générales et Préalables
CS 32615

le chef du service


A. NACHU

80026 AMIENS CEDEX 1